FORMATION ET CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	**Programme Formation** Préparation à l'habilitation électrique pour des travaux d'ordre non électrique **Niveaux proposés : B0-H0-H0V Exécutant BS – BE Manœuvres - BP**	**Réf : PGM HAB ELEC B0-H0-BS-BE-BP** **Version applicable au 27.03.23**

FORMATION A LA PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE POUR LE PERSONNEL NON ELECTRICIEN

Durée	Public(s) concerné(s)	Prérequis	Nombre de stagiaires	Niveau concerné
☒ 14h uniquement en présentiel ☒ Blended Learning – assiduité de 14h dont 7h de présentiel	Toute personne qui réalise ou dirige des opérations dans l'environnement, au voisinage ou sur installation en exploitation électrique, sans agir sur les parties actives. (Travaux de nettoyage, maçonnerie, mécaniques, peinture…)	**BO – HO - HOV** Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité. **BS/BE Manœuvre/ BP : Avoir suivi le tronc commun 1 ou 2 et en complément pour le BS :** Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir	12	BO – HO – HOV Exécutant BS – BE Manœuvre BP

Objectifs pédagogiques
A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de : Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre De mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail D'appliquer les règles de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Validité du titre	La validité recommandée du titre délivré est de 3 ans - La formation et le maintien de la compétence à la prévention du risque électrique relèvent de la responsabilité de l'employeur
Titres et qualités du formateur	Formateur en prévention du risque électrique et spécialisé en électricité, justifiant d'une expérience significative. Il est formé à la pédagogie via une formation de formateur
Moyens pédagogiques	Salle équipée vidéoprotection, norme NFC 18 510 dans sa version applicable ,support d'animation formateur et stagiaire pour l'enseignement théorique. Une plateforme pédagogique active, fonctionnelle représentative des matériels sur le marché
Modalités pédagogiques	Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient. Alternance de phase théorique et mise en situation pratique (30% du temps global).
Lieu de la formation	Sur nos centres ATSI équipés en installation pédagogique électrique ou sur votre propre site si les installations sont disponibles et conformes à la norme en vigueur.
Document délivré à la suite de l'évaluation	Délivrance d'un avis nominatif et individuel indiquant les mentions demandées au point 5.6.3 de la norme NF C 18 510 dans sa dernière version en vigueur

Formation théorique

• Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.

• Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).

• Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.

• Nommer les limites de l'habilitation chiffre (Autorisation et interdits, Zone de travail, etc.)

• Citer les zones d'environnement et donner leurs limites

• Décrire les séquences pour l'interconnexion en série des modules photovoltaïques protégés (code IP2X)

• Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou au CHARGE DE CONSIGNATION.

• Nommer les acteurs concernés par les travaux et décrire le principe d'une habilitation et donner la définition des symboles

• Lister les prescriptions associées aux zones de travail

• Citer les équipements de protection collective et leur fonction

• Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement

• Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel

• Enoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement et dans une chaîne photovoltaïque.

• Connaître les mesures de prévention à appliquer en cas de détérioration d'un isolant sur une chaîne PV lors de la pose de modules photovoltaïques

• Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres

ATSI FORMATION ET CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	**Programme Formation** Préparation à l'habilitation électrique pour des travaux d'ordre non électrique **Niveaux proposés : B0-H0-H0V Exécutant BS – BE Manœuvres - BP**	**Réf : PGM HAB ELEC B0-H0-BS-BE-BP** **Version applicable au 27.03.23**

Formation pratique

Démonstrations pratiques et exercices ciblés suivant les indices attendus permettant de couvrir l'ensemble des savoir-faire de la NF C 18 510 en vigueur

Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.
Identifier les limites et les zones d'environnement.
Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.
Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
Appliquer les prescriptions notamment les EPI
Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.
Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.
Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
Réaliser des interventions , et/ou manœuvres dans les domaines de tension BT et TBT.

Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou le CHARGE DE CONSIGNATION et échanger les informations nécessaires.
Respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou le CHARGE DE CONSIGNATION

Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT d'une chaîne photovoltaïque.
Vérifier visuellement le bon état des isolants des modules et des dispositifs de connexions.
Mettre en œuvre les mesures de prévention en cas de détérioration d'un isolant lors de la pose de modules photovoltaïques.
Mettre en œuvre les mesures de prévention lors de la pose et du raccordement d'une série de modules dont le matériel de connexion est protégé (code IP2X)
Réaliser l'interconnexion (code IP2X) des modules entre eux.

Tests (Evaluation des objectifs)

Pour chacune des habilitations mentionnées dans ce programme, l'évaluation comprend :

• **Une épreuve théorique** constituée de plusieurs questions destinées à évaluer les savoirs.
• **Une épreuve pratique**, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire.

Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques.